

S.I.V.O.S

La Chapelle-Moulière - Lavoux - Liniers

Procès-verbal : Séance du 2 décembre 2024

Étaient présents :

- Membres délégués du syndicat :

Commune de La Chapelle-Moulière

Pierrick GIRAUD

Arnaud MONVOISIN

Samuel MOREAU

Commune de Lavoux :

Maguy LUMINEAU

Catherine OSSET

Mireille MASPEYROT

Commune de Liniers

Pascal FAIDEAU

Lucie MINOT

Philippe PLAT

Bénédicte BOURDEREAU (19h)

Absents ayant donnés pouvoir : Néant

Absents excusés : David BRIAND, Jérôme CAMUS

- Représentants des enseignants : Yolène ANDREO, directrice de l'école de Lavoux, Mme Lucie LE NEVE directrice de l'école de LINIERS, M. AGOSTINI Christelle, directeur de l'école de La Chapelle Moulière
- DDEN : Jacques DEMIOT
- Représentant des parents d'élèves : Mmes Karin RABEFARIHY, Gésabelle DUPONT, Céline DOSNE, Johanna MOULIN LAROSE, M. Paul BRACONNIER.
- Secrétaire du SIVOS : Mme Stéphanie VILAIN

Nombre de délégués présents : 10 (quorum atteint) Votants : 10

Début de séance : 18h35

1. Désignation du secrétaire de séance : Samuel Moreau

2. Approbation du Procès-verbal du conseil syndical du 24 juin 2024 - **unanimité**

3. Approbation du Procès-verbal du conseil syndical du 30 septembre 2024- **unanimité**

4. Délibérations à l'ordre du jour

- **15. Renouvellement du contrat CNP** (Assurance du personnel SIVOS) pour l'année à venir (2025). Permet au SIVOS de recevoir 90% du salaire du personnel pour un arrêt maladie de plus de 15j (franchise 15j). A noté, une baisse des taux de cotisation : on passe de 5,29% de revenu brut à 4,97% et Ircantec le taux passe de 1.65% à 1,65 - **unanimité**.

- **16. Contrat de prévoyance des agents** (contrat du marché passé par le cdg). La part employeur (7€/agent/mois) a été validé par la commission paritaire du cdg. Demande au conseil SIVOS de valider cette participation à compter du 1/1/25 pour une durée de 6 ans - **unanimité**.

- 17. Devenir des activités périscolaires :

Cette proposition fait suite aux réflexions du groupe de travail du projet éducatif de territoire. Suite à la suppression annoncés (mais non confirmé) des aides de l'Etat (fond de soutien aux activités périscolaire), il faut se positionner (dès maintenant) si l'on continue ou non de proposer des activités

périscolaires (conséquences sur les rythmes scolaires). Le groupe propose de supprimer les activités périscolaires à partir de la rentrée 2025 car en plus plusieurs facteurs (arrêt d'une bénévole, problème de disponibilité de salle...) – **La Proposition de ne pas renouveler le projet éducatif de territoire est adoptée : 9 voix pour et 1 abstention.**

- **18. Paiement de la prime des agent (IFSE) :** Nous avons l'obligation de payer cette prime de manière mensuelle (et non plus de manière annuelle) à partir de 2025. – **unanimité**

- **19. Demande d'admission en non-valeur :** La trésorerie demande à passer en non-valeur les 3 sommes suivantes : 12€70 (plusieurs petites créances), une créance de 42€ (non-solvabilité du créancier – compte 6541), 21€20 (une créance atteinte - compte 6542) – **unanimité**

- **20. Tarifs de cantine et de garderie à partir du 1^{er} janvier 2025 :**

Le président reprend les travaux d'audit financier de grand Poitiers sur les finances du SIVOS et présente les notions d'épargne brute, d'épargne nette et de fonds de roulement. Les auditeurs préconisent une augmentation de 9% des tarif pour 2025, puis une augmentation annuelle de 2% jusqu'en 2028.

S'engage ensuite un débat sur le % d'augmentation de chacun des tarifs. Le président fait une proposition d'augmentation de 4% pour les tarifs cantine et garderie mais le débat abouti au propositions suivante :

Adoption d'une augmentation de 8% de chacun des tarifs :

Tarifs garderie : 6 voix pour – 4 voix contre

Tarifs cantine : 9 voix pour – 1 voix contre

Pour la cantine :

Après discussion, les membres du Comité adoptent avec **9 voix pour et 1 voix contre** une augmentation de 8% des tarifs de cantine.

A compter du **1^{er} janvier 2025**, les nouveaux tarifs sont les suivants :

- Enfants et le personnel du SIVOS : 4 €
- Enseignants : 6.30 €
- Stagiaires enseignants : 6.30 €
- Stagiaires non rémunérés : 4 €
- Personnel extérieur : 6.30 €

Pour la garderie :

Les membres du Comité adoptent avec **5 voix pour et 4 voix contre** une augmentation de 8% des tarifs de la garderie.

A compter du **1^{er} janvier 2025**, les nouveaux tarifs sont les suivants :

- De 1 à 12 présences : 3,56 € la présence
- De 13 à 17 présences : 42.17 €
- De 18 présences et plus : 61.77 €
- Pénalités de retard : 29.70 €

Il est proposé de réfléchir à créer une 4^{ème} tranche de forfait garderie au-delà de 19 présences.

Questions des parents :

Quel est l'avenir du poste d'ATSEM à l'école de Liniers après le départ à la retraite d'un agent au 31 août 2025 ? Va-t-il être conservé ?

Le président répond que vu la santé financière du SIVOS, le moindre engagement financier, tel un recrutement par exemple, peut poser la question de la survie même du SIVOS.

Cependant, aucune décision n'est prise à l'heure actuelle, surtout que l'agent en question a également des heures de ménage et de garderie. De plus 30 petites-sections feront leur rentrée en septembre à Liniers.

Secrétaire de séance

Samuel Moreau

Président

Pascal FAIDEAU